

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021
Compte rendu

L'an deux mille vingt et un, le 17 mai à 18H30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Dans le cadre de la crise liée au covid-19, les règles sanitaires, les règles de distanciation sociale et les gestes barrières ont été scrupuleusement respectés.

Étaient présents : Mme Marie-Alice APARICIO-CLERC, Mrs Frédéric DRAVET, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mmes Dominique HAZUCKA, Émilie HENRY, Mrs Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : M. Damien BLANC (procuration à M. Roland DRAVET), Mme Marine LANDEAU (procuration à M. Franck ROCHE),

Convocation du : 07 mai 2021 - Affichage du : 07 mai 2021

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13 / Conseillers représentés : 2

Mme Emilie HENRY a été élue secrétaire de séance.

Appel des conseillers municipaux : Il est constaté la présence effective de 11 conseillers municipaux et de deux pouvoirs, soit 13 voix

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour que le Conseil municipal se déroule à huis clos
Vote des élus : à l'unanimité approuve la tenue de la séance du conseil à huis clos en vue de respecter les règles sanitaires liées à la COVID 19.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 30 mars 2021 par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

DECISIONS DU MAIRE dans le cadre de ses délégations

1. Décision n° 001/2021 – aménagement d'une aire de départ de randonnée – prestations géotechniques : 4817.40 € TTC (Sté 2 SAVOIE GEOTECHNIQUE)
2. Décision n° 002/2021 – Viabilisation secteur Um du Plan – étude VRD : 2160 € TTC (Agence Rossi)
3. Décision n° 003/2021 – Etudes d'urbanisme et de VRD – chef-lieu – Relevé topographique : 2 636.16 € TTC (MESUR'ALPES)

DOSSIER : OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL VANOISE

Le Conseil municipal confirme, à l'unanimité des membres présents ou représentés son opposition au transfert du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de communes VAL VANOISE.

DOSSIER : REGULARISATION ADMINISTRATIVE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS ELECTRIQUES AERIENNES - SECTEUR SALLE DES FETES/MAISON BLANCHE

Le Conseil municipal autorise, Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à signer l'acte notarié régularisant la servitude de passage de canalisations électriques aériennes dans le secteur de la Maison Blanche/Salle des fêtes.

Arrivée de Pascal PESSOZ et de Serge GAUDET

DOSSIER : LANCEMENT DES ETUDES PREALABLES D'AMENAGEMENT

Suite à une enquête « logements », la Commune a reçu 17 demandes de terrain à bâtir mais aucune demande d'acquisition d'appartements. En vue de satisfaire, toutes les demandes, le Conseil municipal approuve, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, le lancement des études de programmation, d'esquisses d'aménagement et d'évaluation du budget qui concernera les zones suivantes :

- Chef-lieu : Zone AUam au lieudit Sous la Ville
- Entre le Plan et la Roche – classement Um
- Site de l'ancienne école au Plan – classement U et Uf

Aucune autre zone urbanisable n'existe au PLU à ce jour pour aménager plusieurs lots à construire.

DOSSIER : PREEMPTION DE PARCELLES

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les parcelles section I n° 52 (la Combe de l'Adret), 75, 131 et 136 (l'Adret).

DOSSIER : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES

Monsieur le Maire informe les élus sur le déroulement de la dévolution des travaux et mise en conformité des captages :

Lot n° 1 – bornage - offre de MESUR'ALPES pour un montant de 16 356 € TTC

Lot n° 2 – travaux – 2 offres ont été reçues et ont fait l'objet de demande d'informations complémentaires.

DOSSIER : ECLAIRAGE PUBLIC – test d'extinction entre 23H00 et 05H00

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'extinction de l'éclairage public entre 23H00 et 05H00 sur une période de 6 mois. Cette opération s'inscrit dans une démarche écologique, de préservation de la faune et de la biodiversité (pollution lumineuse) et d'économie d'énergie. Une évaluation suite aux avis des habitants sera faite dans 6 mois pour une éventuelle de reconduction de ce dispositif.

DOSSIER : COMMERCE LES BOUTONS D'OR – demande d'une assistance juridique à la Sté AGATE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de travailler un bail commercial avec l'exploitante actuelle pour la gestion du commerce LES BOUTONS D'OR et charge le Maire et la Sté AGATE de rédiger le projet de bail commercial.

DOSSIER : LA MAISON BLANCHE

Monsieur le Maire informe les élus que l'association FOL 74 (UFOVAL) a transmis un courrier à la Mairie pour l'informer qu'elle n'occupera plus le centre au cours de l'année 2021. UFOVAL demande de ne pas régler le loyer pour cette année alors que cette association est contractuellement liée à la commune jusqu'au 31 décembre 2021 et malgré des occupations du bâtiment au cours du 1^{er} trimestre. La Commune n'a pas reçu à ce jour une décision de résiliation de bail anticipée par rapport à la date de fin prévue au 31/12/2021. Actuellement, le bâtiment a été partiellement vidé de meubles.

A la demande de la commune, une visite de sécurité s'est déroulée le 10 avril dernier. En attente de l'avis de la Commission de sécurité.

DOSSIER : BUDGET COMMUNE – décision modificative n° 1

A la demande de la trésorerie principale de BOZEL, des modifications sont apportées sur des lignes budgétaires en investissement. A l'unanimité des membres présents ou représentés, la décision modificative n° 1 est approuvée.

DOSSIER : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – décision modificative n° 1

A la demande de la trésorerie principale de BOZEL, des modifications sont apportées sur des lignes budgétaires en investissement. A l'unanimité des membres présents ou représentés, la décision modificative n° 1 est approuvée.

DOSSIER : BUDGET COMMUNE – fixation de la durée d’amortissement

Monsieur le maire rappelle à l’assemblée que pour les communes de moins de 3500 habitants, ne sont obligatoires que les dotations aux amortissements des subventions d’équipements versées, comptabilisées au compte 204 ainsi que les frais d’études s’ils ne sont pas suivis de réalisation. A l’unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal valide, à l’unanimité des membres présents ou représentés, la durée des amortissements pour les comptes budgétaires n° 203 et 204.

DOSSIER : EAU ET ASSAINISSEMENT – fixation de la durée d’amortissement

L’instruction M 49 rend obligatoire l’amortissement des biens renouvelables pour les services publics d’eau potable et d’assainissement. A l’unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal valide, à l’unanimité des membres présents ou représentés, la durée des amortissements pour le Service Eau et assainissement.

DOSSIER : MANDATEMENT DU CDG73 EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D’UN CONTRAT D’ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE

Afin de souscrire un contrat d’assurance groupe pour la couverture du risque statutaire pour le personnel de la commune de MONTAGNY, le Conseil municipal, décide, à l’unanimité des membres présents ou représentés, de mandater le CDG73 pour effectuer la procédure de marché nécessaire à la souscription d’un contrat.

DOSSIER : CREATION D’UN CONTRAT NON PERMANENT POUR FAIRE FACE UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT D’ACTIVITE

Le Conseil municipal approuve, à l’unanimité des membres présents ou représentés, le renouvellement de contrat de l’agent administratif pour une période de 5 mois, soit du 03 mai au 03 octobre 2021.

DOSSIER : MOTION CONTRE LE STAND DE TIR BALL TRAP DE MERIBEL LES ALLUES

Le Conseil municipal charge le maire, à l’unanimité des membres présents ou représentés, de se rapprocher du Maire de MERIBEL LES ALLUES afin de lui faire des plaintes des habitants de MONTAGNY concernant l’activité BALL TRAP.

DOSSIER : DECHARGE A PROXIMITE DE LA THUILE

A partir du vendredi 14 mai, ce site est fermé à tous dépôts. Monsieur le Maire rappelle la réglementation en matière des dépôts et notamment la compétence « déchets » dévolue à la communauté de communes. Pour le dépôt de terre : Installation de stockage des déchets inertes (ISDI) - les décharges autorisées par VAL VANOISE sont les suivantes :

- Les Allues : fermée à ce jour
- Champagny-en-Vanoise : fermée à ce jour
- Le Planay : ouverte

Les dépôts de terre seront possibles prochainement uniquement pour recouvrir les déchets déposés récemment.

Pour les autres déchets, ils doivent être déposés en déchetterie.

Pour les végétaux, chaque habitant doit s’organiser avec éventuellement l’installation d’un composteur

Pour les branches, la commune examine l’utilisation d’un broyeur une fois par an sur une zone à définir.

INFORMATION DIVERSE

Le Conseil municipal prend connaissance de l’arrêté du Ministère de l’Agriculture et de l’alimentation prononçant l’application du régime forestier à des parcelles ou parties de parcelles situées sur la Commune (arrêté affiché).

Fin de la séance : 22H00

Le Maire,

Roland DRAVET

